

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE du 4 juillet 2018

Président : M. Patrick CASSANY

Présents : M. DESPLAT, M^{me} PASUT, M. LATOUR, M^{me} BEGHIN, M. VENTADOUX, M^{me} LAFINESTRE, M. FOUGEYROLLAS, M^{me} LAMORLETTE, MM. VAN BOSSTRAETEN, ROUSSEAU, VICTOR, MINGO, MM. PLANTÉ, DE VOS, M^{mes} SERCAN, BOTTEGA, MM. BAYSSIÉ, TESTU, GROSJEAN, CHAUVEL, MM. MAXANT, FALCOZ, M^{me} SIMONNEAU, MM. SCHWEDT, BARRAU, M^{me} MOURGUES, M. AJON, M. FAVRE-FELIX, M^{me} BACHERE (suppléante de M. CAVALIÉ), MM. PUDAL, BORDERIE, LADRECH, MM. ASPERTI, TRANCHARD, M^{mes} ALBINET, DELLÉA, MM. UNANUÉ, CALVET, M^{me} LACOUÉ

Procurations : M^{me} DESGUÉ à M. DESPLAT, M. LAFOSSE à M. VICTOR, M^{me} MANZOCCO à M. MAXANT, M. DUPUY à M. VAN BOSSTRAETEN M^{me} SOULACROIX à M. FALCOZ, M^{me} LHEZ-BOUSQUET à M. CALVET

Absents : M. GALINOU X., DENYS, GALINOU J.L, GRANADOS, MERLE, FORGET, M^{mes} JARRET, BESSON, M^{mes} GEOFFROY, FALCONNIER, MM. GONZATO, BOUSQUET-CASSAGNE, M^{me} LAPORTE, MM. JOLY

Absente excusée : M^{me} ARMICENT

Délibération n° 68/2018

ADHESION DE LA COMMUNE DE PUJOLS AU SERVICE COMMUN POUR LA GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE ET LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 45 voix POUR et 1 abstention,

DECIDE d'accepter l'adhésion à compter du 1^{er} septembre 2018 de la Commune de PUJOLS au service commun des Finances et de la Comptabilité créé par délibération du 23 septembre 2016,

DECIDE d'accepter l'adhésion à compter du 1^{er} septembre 2018 de la Commune de PUJOLS au service commun des Ressources Humaines créé par délibération du 23 septembre 2016,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir avec la Commune de PUJOLS afin de déterminer les modalités de ces adhésions et notamment celles liées à la prise en charge des dépenses de fonctionnement y afférents,

DIT que les crédits nécessaires au fonctionnement de ces services communs seront inscrits annuellement au Budget de la CAGV.

Délibération n° 69/2018

DECLARATION D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA CRECHE TROIS PETITS TOURS DE PUJOLS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 45 voix POUR et 1 abstention,**

DECIDE de déclarer d'intérêt communautaire la crèche « Trois petits tours » de la commune de Pujols,

DIT qu'en accord avec la Commune de Pujols, cette décision prendra effet à la date du 1^{er} septembre 2018,

DIT que la présente délibération sera notifiée pour information aux communes membres.

Délibération n° 70/2018

MODIFICATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la modification de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de carburants afin d'y intégrer les besoins de la commune d'Hautefage-la-Tour,

CONFIRME le choix de la CAGV pour assurer les missions de coordonnateur du groupement de commandes,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention.

Délibération n° 71/2018

CONSERVATOIRE BÉLA BARTÓK : INSTAURATION DE LA PART MODULABLE DE L'INDEMNITE DE SUIVI ET D'ORIENTATION DES ELEVES ALLOUEE AUX PROFESSEURS ET ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'instaurer à compter du 1^{er} septembre 2018 et conformément aux décrets n° 91-875 du 6 septembre 1991 et n° 93-55 du 15 janvier 1993 et de l'arrêté du 15 janvier 1993 la part modulable de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves pouvant être allouée aux professeurs d'enseignement artistique et aux assistants d'enseignement artistique de la filière culturelle,

DIT que la part modulable de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves sera attribuée aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires des cadres d'emplois concernés qui exercent effectivement des missions de coordination d'un département pédagogique confiées par le Directeur du Conservatoire,

DECIDE que les critères de modularité retenus pour fixer le montant individuel des indemnités accordées aux agents éligibles sont les suivants :

- *degré d'implication de responsabilité au sein de la structure d'enseignement*
- *qualification de l'enseignement artistique*
- *contraintes liées à l'organisation et le suivi des études des élèves.*

DIT que le montant de l'indemnité attribuée à chaque agent fera l'objet d'un arrêté du Président de la CAGV qui en précisera les modalités de calcul et de versement,

DIT que le taux moyen annuel par agent sera indexé sur la valeur du point indiciaire de la fonction publique,

DIT que les crédits nécessaires au versement de cette indemnité seront inscrits annuellement au Budget de la CAGV.

Délibération n° 72/2018

FIXATION DES MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DU COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ ET DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'acter la procédure de demande concernant les demandes de formation en lien avec le Compte Personnel d'Activité et notamment celles relevant du Compte Personnel de Formation,

DECIDE de limiter la prise en charge des frais pédagogiques à 10 € de l'heure avec un plafond par action de formation de 2 000 €,

DECIDE de fixer la part des formations relevant du Compte Personnel d'Activité dans le budget formation de la CAGV à hauteur de 6 000 €,

DECIDE de limiter la prise en charge des frais de déplacement au frais de transport pour les formations qui se dérouleront à l'extérieur du département de Lot-et-Garonne,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits annuellement au Budget de la CAGV.

Délibération n° 73/2018

PROTECTION FONCTIONNELLE A UN AGENT DU SERVICE DES GENS DU VOYAGE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'octroyer la protection fonctionnelle sollicitée à Monsieur GALAND Xavier,

AUTORISE Monsieur le Président à prendre tous les actes afférents nécessaires à la mise en œuvre de cette protection fonctionnelle,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

Délibération n° 74/2018

RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE AQUATIQUE DE MALBENTRE A UNE ASSOCIATION D'INTERET GENERAL

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'accepter le renouvellement de la mise à disposition de Monsieur MOLINIÉ Nicolas, Educateur principal 1^{ère} classe des APS, agent titulaire de la CAGV, à l'association Académie Basque du Sport, à compter du 6 juillet 2018, pour une durée d'un an,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition devant intervenir à cet effet.

Délibération n° 75/2018

RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION A LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-LOT D'UN AGENT DE LA CAGV POUR LE POSTE DE DIRECTEUR ENFANCE/JEUNESSE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention, à titre gracieux, avec la commune de Villeneuve-sur-Lot pour la mise à disposition auprès de la commune de Villeneuve-sur-Lot de Monsieur Paul LOURENCO, animateur principal 1^{ère} classe titulaire, à hauteur de 80 % de son temps de travail, à compter du 1^{er} septembre 2018, pour une durée d'un an.

Délibération n° 76/2018

RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION A LA CAGV D'UN AGENT DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-LOT POUR LE POSTE DE DIRECTEUR PETITE ENFANCE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention, à titre gracieux, avec la commune de Villeneuve-sur-Lot pour la mise à disposition auprès de la CAGV de Madame Françoise SOUM, Attachée titulaire, à hauteur de 100 % de son temps de travail, à compter du 1^{er} septembre 2018, pour un durée d'un an.

Délibération n° 77/2018

RENOUVELLEMENT DE LA MISE À DISPOSITION A LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-LOT DE DEUX AGENTS DU SERVICE URBANISME

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la mise à disposition auprès des services de la commune de Villeneuve-sur-Lot de Mme Fabienne BOUCHERON, Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe, à hauteur de 80 % de son temps de travail à partir du 8 octobre 2018 pour une durée de trois ans,

APPROUVE la mise à disposition auprès des services de la commune de Villeneuve-sur-Lot de Mme Sophie DEGAYE, Attachée territorial, à hauteur de 35 % de son temps de travail à partir du 8 octobre 2018 pour une durée de trois ans,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions devant intervenir à cet effet avec la Ville de Villeneuve-sur-Lot,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

Délibération n° 78/2018

MISE A DISPOSITION A LA CAGV D'UN AGENT DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-LOT POUR DES ACTIONS DE MEDIATION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de VILLENEUVE-SUR-LOT pour la mise à disposition auprès de la CAGV de Monsieur Larbi BOUZABOUN, Adjoint technique principal 2^{ème} classe à hauteur de 25% de son temps de travail soit une quotité de 8h45 hebdomadaires, à compter du 1^{er} juillet 2018, pour une durée de deux mois.

Délibération n° 79/2018

MISE À DISPOSITION A LA CAGV D'AGENTS DU SERVICE COMMUNICATION DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-LOT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE la mise à disposition par la Ville de VILLENEUVE-SUR-LOT, pour une durée d'un an, des agents suivants :

- *Madame Nathalie VERON, Attaché territorial*
- *Madame Laëtitia GIREMUS, Adjoint technique principal 2^{ème} classe*
- *Monsieur Pierre BOHERA, Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe*
- *Madame Jessica COELHO, Adjoint administratif principal 1^{ère} classe*
- *Monsieur Jérôme CALMETTES, Adjoint administratif*
- *Monsieur Jean BALLOUHEY, Attaché contractuel*
- *Madame Magali PEREZ, Attaché contractuel*

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions devant intervenir à cet effet,

DIT que le remboursement de ces mises à disposition sera effectué au vu d'un rapport annuel qui sera soumis à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) afin de définir la quote-part des crédits de fonctionnement de chaque structure dédiés aux actions de communication,

DIT que le montant des crédits nécessaires à ces remboursements seront inscrits annuellement au budget de la CAGV.

Délibération n° 80/2018

MISE A DISPOSITION DE TROIS AGENTS COMMUNAUTAIRES A L'OFFICE DE TOURISME DU GRAND VILLENEUVOIS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions avec l'Office de Tourisme du Grand Villeneuve pour la mise à disposition de Messieurs DELFIOL Christophe, LABRO Philippe et de JOAQUIM José Manuel, pour exercer les missions d'entretien du camping Lot et Bastides du 1^{er} mars au 31 octobre pour une quotité totale de 7 h hebdomadaires, pour une durée d'un an.

Délibération n° 81/20187

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE la modification du tableau des emplois telle que présentée ci-après :

Création de postes :

- 1 Educateur de jeunes à temps complet
- 1 Auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 Auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe à temps complet
- 1 Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet
- 1 Adjoint social principal 2^{ème} classe à temps complet
- 1 Adjoint social principal 1^{ère} classe à temps complet
- 1 Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 Professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales liées aux postes créés sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

Délibération n° 82/20187

MODIFICATION DU REGIME D'AIDE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DES BORDS DU LOT REALISES PAR LES COMMUNES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE de modifier le régime d'aide basé sur l'attribution de fonds de concours aux communes réalisant des travaux d'aménagement et de mise en valeur des bords du Lot par l'adoption des dispositions suivantes :

1. 5 % du financement des études avec un plafond de subventionnement de 2 500 euros pour les études
2. 50 % maximum du financement des travaux réalisés hors taxes et hors subventions conformément aux prescriptions de l'étude menée par la CAGV (comme sous le régime précédent)
3. le délai de carence de 3 ans est supprimé

PRECISE que seules les actions définies comme prioritaires bénéficieront de ce financement.

DECIDE de maintenir les critères suivants d'attribution précédemment définis et adoptés, à savoir :

- être situé uniquement aux abords directs du Lot,
- être inscrit dans l'étude Bords de Lot menée par la CAGV,
- respecter les prescriptions mentionnées dans le cadre de l'étude Bords de Lot,
- respecter les différentes réglementations : AVAP, recommandations de la Cellule de l'Eau,
- avoir pris l'attache d'un bureau d'étude extérieur ou réalisé en interne par les services techniques municipaux ou communautaires sous réserve de respecter les prescriptions de l'étude,
- la conformité du projet doit être établie par le Pôle Urbanisme,
- la commune devra avoir fait les démarches nécessaires pour obtenir des financements complémentaires (FNADT, LEADER ...)

Délibération n° 83/20187

HABITAT – OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE DE VILLENEUVE-SUR-LOT- TRANSFERT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE A L'OPH HABITALYS POUR LE DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ANAH AU DISPOSITIF RHI - THIRORI

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le transfert de la maîtrise d'ouvrage de la C.A.G.V à l'Office Public de l'Habitat HABITALYS pour les étapes suivantes

- dossier de calibrage
- phase opérationnelle

auprès de l'ANAH concernant le dispositif RHI-THIRORI en vue de réaliser le Foyer de Jeunes Travailleurs.

Délibération n° 84/20187

CONVENTION POUR LE PROGRAMME « ACTION CŒUR DE VILLE »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,
(M. UNANUÉ ne participe pas au vote)**

SOLLICITE la mise en œuvre de la convention relative au programme « Action Cœur de ville »,

ADOpte le modèle de convention,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention et tout document concernant ce dossier.

Délibération n° 85/20187

RAPPORT 2017 SUR L'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI, DES TRANSPORTS ET DE LA VOIRIE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le rapport 2017 de l'accessibilité du cadre bâti, des transports et de la voirie,

AUTORISE les services à transmettre ce document aux autorités compétentes.

Délibération n° 86/20187

CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC L'ASSOCIATION LÉO LAGRANGE GESTIONNAIRE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE PENNE D'AGENAIS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de valider le principe de la participation de la CAGV au fonctionnement de l'ALSH de Penne d'Agenais, sur la base d'un montant forfaitaire de 14,51 € par journée enfant, uniquement pour les enfants domiciliés sur la Commune d'HautePAGE-La-Tour,

AUTORISE Monsieur le Président à signer, pour toute la durée de son mandat, les conventions établies afin de formaliser le partenariat entre l'Association Léo Lagrange, gestionnaire par Délégation de Service Public de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Penne d'Agenais et la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au Budget de la CAGV.

Délibération n° 87/20187

CONVENTION AVEC L'ETAT POUR L'AIDE A LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 22 MARS 2018 ET SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'annuler la délibération n° 17/2018 du 22 mars 2018,

APPROUVE le projet de la nouvelle convention pour l'attribution par l'Etat de l'Aide à la Gestion des Aires d'Accueil des gens du voyage, estimée à **45 427,74 €** (quarante-cinq mille quatre cent vingt-sept euros et soixante-quatorze centimes) ainsi que ses modalités de versement,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention.

Délibération n° 88/20187

BIBLIOTHEQUE DE LAROQUE-TIMBAUT : ELIMINATION DE DOCUMENTS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le retrait et l'élimination des documents dont le mauvais état physique ou le contenu manifestement obsolète ne correspond plus aux exigences de la politique documentaire de la bibliothèque,

DIT que ces livres réformés sont détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler,

DIT que certains exemplaires en nombre trop important par rapport aux besoins, éliminés pour cette raison, seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (point-lecture associé, associations, maisons de retraite ...) ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler,

DECIDE de mettre au rebut, tout ou partie, des ouvrages « désherbés » les années précédentes,

DIT dans tous les cas, l'élimination des documents sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme de liste,

AUTORISE le bibliothécaire responsable de la bibliothèque de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination.

Délibération n° 89/20187

BIBLIOTHEQUE DE LAROQUE-TIMBAUT : MODIFICATION DES TARIFS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE les nouveaux tarifs de la Bibliothèque de Laroque-Timbaut, à savoir :

BIBLIOTHEQUE	Résidents CAGV	Résidents hors CAGV
Adultes	8 €	11€
Mineurs -18 ans (*)	gratuit	
Demandeurs d'emploi (*)	gratuit	
Bénéficiaires RSA (*)	gratuit	
Tarifs préférentiels (*) - Etudiants 18/25 ans - Résidents occasionnels/vacanciers	5 €	

(*) justificatifs correspondants à produire - carte d'étudiant de l'année en cours

MULTIMEDIA

Résidents CAGV et hors CAGV

Carte annuelle (inscription obligatoire à la bibliothèque)	3 €
Consultation libre (personnes de passage)	1 €
Mineurs -18 ans (*) (avec autorisation parentale)	gratuit
Demandeurs d'emploi — RSA (*)	gratuit
Tarif d'impression par page :	
- en noir et blanc	0,20 €
- en couleur	0,50 €

(*) justificatifs correspondants à produire

DIT que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2018.

Délibération n° 90/20187

BIBLIOTHEQUE DE LAROQUE-TIMBAUT : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque de Laroque-Timbaud,

DIT que ce règlement sera porté à la connaissance du public par affichage et qu'il sera présenté lors de chaque inscription ainsi qu'à tout usager en faisant la demande,

DIT que ce règlement sera applicable à partir du 1^{er} septembre 2018.

Délibération n° 91/20187

CENTRE AQUATIQUE DE MALBENTRE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE DISPOSITIF NATIONAL « J'APPRENDS A NAGER »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE l'organisation pour l'exercice 2018 de l'opération « j'apprends à nager » au centre aquatique de Malbentre,

APPROUVE le plan de financement suivant :

Budget prévisionnel de l'action « j'apprends à nager »

CHARGES	Montant en €	PRODUITS	Montant en €
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	1 560
Achats		Subventions demandées	
Prestations de service	5 400	Etat : (précisez le(s) ministères sollicité(s))	
Matières et fournitures	250	CNDS	6 000
Services extérieurs			
Locations			

Entretien		Région(s)	
Assurances			
Autres services extérieurs		Département(s)	
Honoraires			
Publicité	300	Communes(s)	
Déplacements, missions	100		
Charges de personnel		Bénévolat	
Salaire et charges			
MNS 1	755		
MNS 2	755	CNASEA (emploi aidés)	
Frais généraux		Demande(s) de financement communautaire	
Coût total du projet	7 560	Total des recettes	7 560
Emploi et contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations (entrées piscine)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	7 560	TOTAL	7 560

SOLLICITE auprès de l'Etat (CNDS) l'aide financière de 6 000 € inscrite à ce plan de financement, **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2018.

Délibération n° 92/20187

CENTRE AQUATIQUE DE MALBENTRE : DELIVRANCE D'ENTREES GRATUITES AUX COMMUNES POUR DES MANIFESTATIONS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE la délivrance aux communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuveois qui en feraient la demande d'entrées gratuites au Centre aquatique de Malbentre,

DIT que ces entrées gratuites ont vocation à n'être utilisées par les communes attributaires que dans le cadre d'animations destinées à la jeunesse, de kermesses ou de fêtes des écoles organisées par elles,

DIT que le nombre d'entrées gratuites pouvant être attribuées par commune est fixé de la façon suivante :

- *Communes de moins de 2 000 habitants : 10 par an*
- *Communes entre 2 000 et 20 000 habitants : 15 par an*
- *Communes de plus de 20 000 habitants : 30 par an*

Délibération n° 93/20187

CENTRE AQUATIQUE DE MALBENTRE : ACCES AU TARIF PRÉFÉRENTIEL DES DÉTENTEURS DE LA CARTE JEUNE DELIVREE PAR LA VILLE DE VILLENEUVE-SUR-LOT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'ajouter, dans la grille tarifaire du centre aquatique de Malbentre, la carte « Jeune » délivrée par la Ville de Villeneuve-sur-Lot comme justificatif permettant de bénéficier du prix réduit à 3,00 € pour l'entrée individuelle.

Délibération n° 94/20187

CENTRE AQUATIQUE DE MALBENTRE : MODIFICATION DU PLAN D'ORGANISATION DES SECOURS ET DE LA SURVEILLANCE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE les modifications apportées au Plan d'Organisation de la Surveillance et de Secours du centre aquatique de Malbentre.

Délibération n° 95/20187

MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de déclarer d'intérêt communautaire, en complément de celles figurant déjà dans les statuts de la CAGV, les actions de développement économique suivantes :

- *le pilotage d'opérations favorisant le lien emploi-formation, et l'insertion par l'activité économique*
- *la conduite d'opérations d'aménagement visant à renforcer l'attractivité, le développement local et la création d'entreprise*
- *le soutien aux projets innovants en facilitant l'accès aux TIC (très haut débit, numérique, tiers-lieux...)*
- *le soutien et l'aide des projets économiques privés dans un cadre compatible avec le SRDEII de la Nouvelle-Aquitaine*
- *le soutien aux projets touristiques structurants pour le territoire.*
- *l'intervention en maîtrise d'ouvrage et en financement des bâtiments destinés à des missions de service public*

Délibération n° 96/20187

MODALITÉS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE GRANDE PIÈCE À VILLENEUVE-SUR-LOT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE les modalités de mise à disposition de la participation par voie électronique pour l'aménagement de la zone Grande Pièce à Villeneuve-sur-Lot, sous réserve d'un avis favorable de l'autorité environnementale et du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP),

AUTORISE Monsieur le Président à mettre en œuvre la procédure de participation du public par voie électronique.

Délibération n° 97/20187

CONVENTION AVEC LA REGION NOUVELLE AQUITAINE DANS LE CADRE DU SRDEII

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la convention de développement économique et d'aide aux entreprises établie entre la CAGV et la Région Nouvelle-Aquitaine,

AUTORISE Monsieur le président à signer cette convention.

Délibération n° 98/20187

CONVENTION DE PARTENARIAT 2018/2019 AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention à passer avec la Chambre d'Agriculture,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention.

Délibération n° 99/20187

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention à passer avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention.

Délibération n° 100/20187

ACQUISITION DE TERRAINS POUR LA CREATION D'UN CREMATORIUM ET D'UN SITE CINERAIRE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 44 voix POUR et 2 abstentions,**

DECIDE d'acquérir, auprès du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne, les parcelles cadastrées AC 0086 et AC 0087 au Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Allez-et-Cazeneuve, d'une superficie totale de 29 088 m²,

DIT que cette acquisition se fera au prix de 1 € le m² soit 29 088 €,

DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Budget de l'exercice 2018,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires devant intervenir à cet effet.

Délibération n° 101/20187

ACQUISITION DE TERRAIN POUR L'EXTENSION DU LOTISSEMENT DE NOMBEL 1 : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 31/2017 DU 23 MARS 2017

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'annuler la délibération n° 31/2017 du 23 mars 2017,

DECIDE d'acquérir, auprès de l'indivision MIGOLI, la parcelle cadastrée AE 67 au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot, d'une superficie totale de 2ha 10a 27ca,

DIT que cette acquisition se fera au prix de 4,60 € le m² soit 96 724,20 €,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires devant intervenir à cet effet,

SOLLICITE la participation de l'Etat au financement de ce projet à travers la Dotation d'Equilibre des Territoires Ruraux,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

Délibération n° 102/20187

PARTICIPATIONS AUX ACTIONS COMMERCIALES POUR L'EXERCICE 2018

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le versement des différentes subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

Animations commerciales 2018					Montant	
Communes	Projets	Porteurs de projet	Lieu	Coût global	Somme allouée par projet	Total
Saint-Etienne-de-Fougères	Course du pruneau	Association Sport et Loisirs	Commune	5 000 €	300 €	300 €
Sainte-Colombe de Villeneuve	Vide grenier - animations	Association Foyer Rural	Centre-bourg	500 €	300 €	300 €

Saint-Antoine de Ficalba	Festival des musiques sacrées du monde	Association Festival	Centre-bourg	15 600 €	300 €	300 €
Fongrave	Marché de producteurs de pays	Mairie et ASFR	Centre-bourg	7 000 €	500 €	500 €
Pujols	Marché gourmand	Mairie	Centre-bourg	5 408,70 €	500 €	800 €
	Fête de la musique				300 €	
	Les créatives	Association Arts Vivants		1 000 €	500 €	500 €
	Animations et activités commerciales	Confrérie des Métiers d'Art		1 000 €	500 €	500 €
Casseneuil	Marchés gourmands	Mairie	Centre-bourg	4 000 €	500 €	500 €
	Vide grenier au Théâtre de verdure	UCC		500 €	300 €	1 900 €
	Le petit marché de Pâques			2 000 €	500 €	
	Le petit marché qui fait peur			2 000 €	500 €	
	Calendrier de l'association			3 600 €	300 €	
	Le petit marché de Noël			4 000 €	300 €	
Villeneuve-sur-Lot	Embrasement ancien hôpital	Mairie	Parc St Cyr	4 000 €	500 €	5 300 €
	Festivités du 14 juillet		Centre-ville	22 800 €	500 €	
	Mercredis de la cale		60 800 €	1 500 €		
	Village des terroirs		4 500 €	500 €		
	Marché de Noël		13 000 €	1 500 €		
	Animations commerciales		12 000 €	300 €		
	Embrasement du 15 août		8 500 €	500 €		
	Corrida des pruneaux		Confrérie du pruneau	10 000 €	1 500 €	
	Boutique éphémère	Association Bulle de créateurs	8 500 €	1 500 €	1 500 €	

	Braderie			1 500 €	300 €	
	Salon du chocolat	UCAV		1 500 €	1 500 €	3 800 €
	Salon du mariage			1 000 €	500 €	
	Marché de Noël			25 585 €	1 500 €	
	Création et diffusion de sacs cabas	Fédération		10 000 €	500 €	2 000 €
	Parcours thématiques			52 000 €	1 500 €	
	Foire expo du Grand Villeneuvois	Association Aquidec	Centre-ville et parc des expositions	9 186 €	1 500 €	1 500 €
Sainte-Livrade-sur-Lot	Fête des Mères			1 200 €	500 €	
	Braderie			1 000 €	300 €	
	Défilé de mode	UCAL		850 €	500 €	3 100 €
	Marché de Noël			5 000 €	1 500 €	
	Vitrines halloween			500 €	300 €	
	Festival de l'utopie dans les étoiles	Association Ecran Livradais		20 325 €	500 €	500 €
	Marché de Noël	Association Livrade en fête	Centre-bourg	4 825 €	1 500 €	1 500 €
	Festival Cinéma 2			3 000 €	500 €	
	Livrad ensemble			5 000 €	500 €	
	4 ^{ème} festival BD			13 000 €	500 €	
	Halloween party	Mairie		2 000 €	500 €	3 000 €
	Stars montantes			15 000 €	500 €	
	Marché des producteurs de pays			9 000 €	500 €	
TOTAL						29 300 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

Délibération n° 103/20187

RESEAU ELIOS : MODIFICATION DU REGLEMENT D'EXPLOITATION

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE les nouvelles dispositions du règlement d'exploitation du réseau de transport public Elios telles que présentées ci-dessus,

DIT que le règlement d'exploitation du réseau de transport public ainsi modifié sera notifié à Villeneuve Mobilités, par ordre de service, pour application et affichage, conformément aux dispositions du contrat de délégation de service public.

Délibération n° 104/20187

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU LOT 47 : APPROBATION DE LA
MODIFICATION DES STATUTS ET DESIGNATION DES DELEGUES**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE les nouveaux statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée du Lot 47 (SMAVLOT 47) proposés par le Comité syndical dans sa délibération du 15 mars 2018,

DECIDE de déléguer au SMAVLOT 47 les compétences suivantes prévues à l'article 2 de ce projet de statuts :

- **Thème 1 : « Territoire de projets et de financement »**

- **Thème 2 : « Grand cycle de l'Eau »** correspondant à l'application de l'article L.211-7 du code de l'Environnement à travers l'exercice des compétences suivantes :
 - *Compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) comportant les items :*
 - **Item 1 :** *L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique*
 - **Item 2 :** *L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau*
 - **Item 5 :** *La défense contre les inondations et contre la mer, essentiellement tourné vers la gestion et entretien de digues de protection (systèmes d'endiguement)*
 - **Item : 8** *La protection et la restauration des sites, écosystèmes aquatiques, et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines*
 - *Compétence assistance à maîtrise d'ouvrage GEMAPI*
 - *Compétence animation générale au titre de l'article L 211-7 correspondant à l'item 12 « animation générale des dispositifs liés à l'eau »*

DESIGNE les délégués de la CAGV à ce syndicat de la façon suivante :

Thème 1 : « Territoire de projets et de financement »

Titulaires : Jacques BORDERIE

Alain DE VOS
Pierre-Jean FOUGEYROLLAS
Christian ROUSSEAU
Jean-Claude MAXANT
Michel ASPERTI
Mathieu FAVRE-FELIX
Yvon VENTADOUX
Marc TRANCHARD

Suppléants : Karine LAFINESTRE
Michel MINGO
Annie LACOUE
Frédéric LADRECH
Pierre CHAUVEL
Bernard AJON
Michel VAN BOSSTRAETEN
Daniel BARRAU
Guy VICTOR

Thème 2 : « Grand cycle de l'Eau »

- **Commission géographique Lède**

Titulaire : Daniel DESPLAT
Suppléant : Pierre-Jean PUDAL

- **Commission géographique Boudouyssou**

Titulaire : Christian ROUSSEAU
Suppléant : Alain BAYSSIÉ

- **Commission géographique petits affluents du Lot**

Titulaire : Michel MINGO
Suppléant : Michel VAN BOSSTRAETEN

- **Commission géographique Lot**

Titulaire : Pierre-Jean FOUGEYROLLAS
Suppléant : Denis CALVET

DIT que les crédits nécessaires au paiement de la cotisation au SMAVLOT 47 seront inscrits annuellement au Budget de la CAGV.

Délibération n° 105/20187

SYNDICAT MIXTE D'ENTRETIEN ET DE RENOVATION DES BERGES DU BASSIN VERSANT DES DEUX SEOUNE : DECISION D'ADHESION POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE GEMAPI

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois au Syndicat Mixte d'Entretien et de Rénovation des Berges du bassin versant des deux Séoune à compter du 15 juillet 2018 pour les missions 1, 2 et 8 de la compétence GEMAPI

DSIGNE les représentants de la CAGV à ce syndicat de la façon suivante :

Commune de Saint-Robert

Titulaires : Alain CAVALIÉ
Christian ROUSSEAU

Suppléants : Christiane BACHÈRE
Yannick DELBÈS

Commune de Laroque-Timbaut

Titulaires : Lionel FALCOZ
Jean-Jacques DULAURIER

Suppléants : Carole BARRAN-SOULACROIX
Joël BERNARD

DIT que les crédits nécessaires au paiement de la contribution au Syndicat seront inscrits annuellement au Budget de la CAGV.

Délibération n° 106/20187

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MASSE ET DE LA LAURENDANNE : DECISION D'ADHÉSION
POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE GEMAPI**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE l'adhésion à compter du 15 juillet 2018 de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Masse et de la Laurendanne en lieu et place des communes de La Croix Blanche, Monbalen et Laroque-Timbaut, pour les items 1, 2 et 8 de la compétence GEMAPI soit pour les missions communes définies à l'article 3.1 des statuts du Syndicat

DESIGNE les représentants de la CAGV à ce syndicat de la façon suivante :

Commune de La Croix-Blanche

Titulaires : Jean-Claude MAXANT
Christian ROUSSEAU

Suppléant : Thierry ICHARD

Commune de Monbalen

Titulaires : Jeanette BATTEN

Mickaël ROUSSEAU
Suppléant : Gérard FIX

Commune de Laroque-Timbaut

Titulaires : Carole BARRAN-SOULACROIX
Jean-Jacques DULAURIER
Suppléant : Patricia BONNIN-BLOIS

DIT que les crédits nécessaires à cette adhésion seront inscrits annuellement au Budget de la CAGV.

Délibération n° 107/20187

EXERCICE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI SUR LE BASSIN VERSANT DU PAYS DE SERRES

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de constituer avec la Communauté d'Agglomération d'Agen (CA) et la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas (4CP), un groupement de commande porté par la CA pour la passation d'un marché public de prestation intellectuelle relatif à l'étude diagnostique du bassin versant du Pays de Serres, décrit ci-dessus,

DIT que l'exercice de cette compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le bassin versant du Pays de Serres, concernera les items 1, 2 et 8,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits en tant que de besoin au Budget de la CAGV.

Délibération n° 108/20187

SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS DE CHASSE DU GRAND VILLENEUVOIS POUR L'EXERCICE 2018

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'attribuer aux sociétés de chasse du Grand Villeneuvois, pour l'exercice 2018, les subventions présentées dans l'exposé qui précède, pour un montant total de 2 000 €,

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ces subventions sont inscrits au chapitre 65 du Budget Primitif de l'exercice 2018.

Délibération n° 109/20187

CONVENTION DE SERVITUDE AVEC GRDF POUR LE PASSAGE D'UNE CANALISATION DE GAZ

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

CONFIRME les termes de la convention de servitude du 14 décembre 2017 passée entre la société GRDF et la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (CAGV) pour le passage d'une conduite de desserte sur la parcelle cadastrée section AT n° 9 au lieu-dit Lalande à Pujols,

AUTORISE Monsieur le Président de la CAGV à signer l'acte authentique par lequel ces dispositions seront réitérées en application de l'article 3 de la convention du 14 décembre 2017.

Délibération n° 110/20187

REFECTION DE LA RUE DE RIBAS : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LE SYNDICAT EAU 47 ET LES COMMUNES DE BIAS, PUJOLS ET VILLENEUVE-SUR-LOT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la réalisation de la réfection de la rue de Ribas ainsi que le plan de financement de cette opération, à savoir :

- dépenses : 1 358 596,25 € HT soit 1 630 315,50 € TTC
- recettes : 1 630 315,50 € TTC répartis entre :
 - *participation du Syndicat EAU 47* : 291 756,60 €
 - *participation de la Commune de Bias* : 144 696,00 €
 - *participation de la Commune de Pujols* : 33 570,00 €
 - *participation de la Commune de Villeneuve-sur-Lot* : 174 492,00 €
 - *participation de la CAGV* : 985 800,90 €

DECIDE de passer avec le Syndicat EAU 47 et les Commune de Bias, Pujols et Villeneuve-sur-Lot, conformément à l'article 2 de la loi 85-704 du 12 juillet 1985, une convention de maîtrise d'ouvrage unique par laquelle la CAGV sera désignée comme maître d'ouvrage unique des travaux,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir à cet effet,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations sont inscrits au chapitre 23, article 2317 « réseaux de voirie » fonction 822, du Budget Primitif de l'exercice 2018 et au chapitre 23, article 2313 du budget annexe de l'Assainissement Collectif de l'exercice 2018.

Délibération n° 111/20187

DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE POUR L'AMENAGEMENT DU BOURG DE MONBALEN

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,
(M. SCHWEDT ne participe pas au vote)**

APPROUVE la réalisation de l'aménagement du bourg de Monbalen ainsi que le plan de financement de cette opération, à savoir :

- dépenses : 165 060,00 € HT soit 198 072,00 € TTC.
- recettes :
 - *participation de la Commune*: 121 640,00 € HT soit 145 968,00 € TTC
 - *participation de la CAGV* : 43 420,00 € HT soit 52 104,00 € TTC

DECIDE de passer avec la Commune de Monbalen, conformément à l'article 2 de la loi 85-704 du 12 juillet 1985, une convention de maîtrise d'ouvrage unique par laquelle la Commune de Monbalen sera désignée comme maître d'ouvrage unique des travaux,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir à cet effet,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au chapitre 23, article 238, fonction 822, du Budget Primitif de l'exercice 2018.

Délibération n° 112/20187

PROTOCOLE DE FIN DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC L'ENTREPRISE VÉOLIA

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à signer le protocole de fin de contrat de Délégation de Service Public de l'assainissement collectif avec l'entreprise VEOLIA.

Délibération n° 113/20187

RAPPORT 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

PREND ACTE de la présentation du rapport 2017 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Délibération n° 114/20187

CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION HORIZON VERT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE les projets portés par l'association Horizon Vert pour :

- le développement de l'activité de la plateforme de broyage et de compostage ainsi que pour la sensibilisation des personnes en lien avec le jardin partagé « Pause Jardin »
- le soutien la gestion, l'organisation et la communication concernant l'apport volontaire des biodéchets

APPROUVE l'attribution à l'association Horizon vert des subventions suivantes :

- 1- la plateforme Broyage et Compostage : **1 600 €**
- 2- l'apport volontaire des biodéchets par les usagers du centre-ville : **1 440 €**

Versements, par action, répartis comme suit :

80 % à la signature

20 % au terme

AUTORISE le renouvellement de cette opération sur le budget du Programme Local de Prévention des Déchets de la CAGV,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions avec l'association Horizon Vert pour la poursuite de ces actions,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

Délibération n° 115/20187

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2018

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations pour un montant total de 83 330 €, de la façon suivante :

Associations	Montant	Objet
A mots ouverts	450 €	Actions 2018
ADIE 47 (droit initiatives locales)	2 000 €	Activités 2018
Agir pour le vivant	500 €	Actions 2018
ARDIE 47	3 000 €	Clauses d'insertion
Association culturelle et musicale de Laroque	1 500 €	Fonctionnement 2018
Aviron Villeneuvois	3 000 €	Fête de l'eau
Batuc'Fanfar'Brass-band	1 000 €	70ème anniversaire
Boutique de gestion	4 000 €	Activités 2018
Caisse Sociale de Développement Local	2 500 €	Pérennisation emploi
Cercle Photo Villeneuvois	1 000 €	Mai de la photo
Chambre d'agriculture	1 500 €	De ferme en ferme
Comité économique du pruneau	3 000 €	Congrès mondial du pruneau
Couleurs du Monde	2 000 €	Festival Couleurs du Monde
Ecran livradais	3 000 €	Cinéma en plein air sur 10 communes
Espace de Santé du Grand Villeneuvois	2 000 €	Projet de santé
Fanfare Jeunes Villeneuvois	1 500 €	Actions 2018
Fédération des commerçants	9 000 €	Actions 2018
Fédération Œuvres Laïques	3 000 €	Rencontres cinéma et éducation populaire
Heures vagabondes	500 €	Actions et évènements 2018
Horizon vert	1 000 €	Salon 2018

Laxmi	500 €	Festival de l'Inde
Le Festival	2 000 €	Festival de musique sacrée
Les Amis de Pujols	300 €	Festival de Jazz 2018
Les Peintres du Dimanche	180 €	Animations et expositions
Les Rapins	300 €	Projets artistiques 2018
Les Trottoirs du hasard	1 000 €	Participation au Festival d'Avignon
Maison des femmes	10 000 €	Actions 2018
Mouvement Jeunesse 47	300 €	Actions 2018
OCCE 47	800 €	Actions artistiques 2018
Plateforme de Réussite Educative	2 000 €	Actions 2018
SOS surendettement	15 000 €	Actions 2018
Société Hippique Villeneuve Sainte-Livrade	1 500 €	Trophée vert
Syllabe	4 000 €	Actions 2018

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ces subventions sont inscrits au chapitre 65 du Budget Primitif de l'exercice 2018.

Délibération n° 116/20187

PARTICIPATION DE LA CAGV AU FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA CRÈCHE DE PUJOLS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE de verser une participation de 13 000 € à la commune de Pujols pour l'aménagement de la crèche de Pujols dans le cadre de sa mise aux normes avant le transfert de cet équipement à la CAGV,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

Délibération n° 117/20187

MISE A DISPOSITION A LA CAGV D'UN AGENT DE LA COMMUNE DE FONGRAVE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de FONGRAVE pour la mise à disposition à la CAGV de Madame PARREL Nadine, adjoint technique territorial, pour une quotité hebdomadaire de 10 heures, durant la période scolaire, sur une durée d'un an, à compter du 1^{er} septembre 2018,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

Délibération n° 118/20187

MUTUALISATION DE SERVICES : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAUTAIRE AUPRES DE LA MAIRIE DE VILLENEUVE-SUR-LOT / SERVICE MUSEE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de Villeneuve-sur-Lot pour la mise à disposition d'un adjoint technique territorial à temps complet pour exercer l'accueil et le secrétariat du musée du 1^{er} août 2018 au 31 janvier 2019.

Affiché le 9 juillet 2018

**Le Président
Patrick CASSANY**